

FAIRE UN DON C'EST POSSIBLE !!!

De par son affiliation à la Fédération Française des Centres Sociaux et Socio-culturels, l'ADIS est **reconnue d'intérêt général**. Il est donc possible d'effectuer un don défiscalisé. Un reçu fiscal attestant de votre versement à reporter sur votre déclaration de revenus.

Ainsi par exemple :

Si vous êtes imposable :

La réduction d'impôt est égale à **66% des versements effectués**, dans la limite des 20% de votre revenu imposable.

Sur un don de	Vous récupérez
10 €	6,6 €
20 €	13,2 €
50 €	33,0 €
100 €	66,0 €



Pour mon Centre Social "Les Amandiers"

J'AIDE L'ADIS !!!

Nom :Prénom :

Adresse domicile :

Code Postal :Ville :

Tél : Email :

Je fais un don de la somme de :€

En Espèces

Par Chèque (à l'ordre de l'ADIS)

Je souhaite recevoir un reçu fiscal : OUI NON

Aix en Provence, le Signature :

Merci !